

<i>Sigle</i>	<i>Groupe(s)</i>	<i>Trimestre</i>	
ECO1600	20	Automne 2023	
<i>Titre</i>	Économie du Québec		
<i>Horaire</i>	Gr 20 : Mardi 18h00 à 21h00 (du 5 septembre au 12 décembre 2023 inclusivement)		
<i>Enseignant</i>	Nicolas Guillemette		
<i>Courriel</i>	guillemette.nicolas@uqam.ca	<i>Local :</i>	À distance
<i>Heures de disponibilité</i>	Prise de rendez-vous par courriel. Les rencontres virtuelles seront favorisées.		

Page d'informations importantes

Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignant.es en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap :

situation.handicap@uqam.ca

514-987-3148

Local AB-2300

Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ : bire.uqam.ca

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examens devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : sasesh.uqam.ca afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen.

Services à la vie étudiante : <https://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html>

PLAGIAT - RÈGLEMENT NO 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ou 'usurpation d'identité
- Le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence
- L'autoplégat : le dépôt d'un travail déjà soumis pour fins d'évaluation académique;
- La possession ou l'obtention de questions ou de réponses d'examen;
- La possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux;
- L'utilisation de la copie d'examen d'une autre personne;
- L'obtention d'une évaluation non méritée ou la tentative d'obtenir une telle évaluation;
- La falsification d'un document ou la création d'un faux document quelles que soient les circonstances;
- La falsification de données de recherche

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : <https://r18.uqam.ca/>

Pour le Règlement complet : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf

POLITIQUE 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514-987-3000, poste 0886
- Liens Internet : <http://www.harcelement.uqam.ca>
[Politique_no_16_2.pdf \(uqam.ca\)](#)

L'absence à un examen et la demande d'un examen différé doivent satisfaire aux critères énoncés dans la politique 6 de l'ESG.

Pour consulter la politique #6 :

[Politique-No6_2022.pdf \(uqam.ca\)](#)

DESCRIPTION DU COURS (EXTRAIT DE L'ANNUAIRE DES COURS DE L'UQAM) ET OBJECTIFS

Ce cours constitue une introduction à l'économie du Québec. Il vise à familiariser l'étudiant avec ses rouages et à lui permettre de porter un jugement informé sur les principales questions de l'actualité économique québécoise.

Les thèmes suivants seront abordés dans le cadre de ce cours :

- Les forces, faiblesses et principales caractéristiques de l'économie québécoise;
- L'histoire économique du Québec;
- La performance économique et l'évolution du niveau de vie;
- Les ressources, les industries et l'économie des régions;
- Les revenus et inégalités;
- Le commerce extérieur;
- Les politiques économiques ayant contribué à façonner l'économie québécoise;
- L'importance et le rôle des États québécois et fédéral dans l'économie québécoise.

MANUELS RECOMMANDÉS, MAIS NON OBLIGATOIRES

- N. Gregory Mankiw, Germain Belzile et Benoît Pépin (2014). *Principes de microéconomie*. Montréal : Modulo 2^{ième} édition.
- N. Gregory Mankiw, Germain Belzile et Benoît Pépin (2014). *Principes de macroéconomie*. Montréal : Modulo 2^{ième} édition

PÉRIODIQUES COURAMMENT UTILISÉS ET/OU MENTIONNÉS

- [Desjardins – Études économiques](#)
- [BusinessWeek](#) (BW) [The Economist](#) (Econ) [Financial Times](#) (FT)
- Le [Report Business](#) du [Globe and Mail](#) (G&M)
- Le [Financial Post](#) du [National Post](#) (FP)
- [Foreign Affairs](#) (FA)
- Le [NewYorkTimes](#) (NYT)
- [The Wall Street Journal](#) (WSJ)
- [Journal les Affaires](#)
- [La presse](#)

SITES INTERNET UTILES

- [Institut de la Statistique du Québec](#)
- [Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale](#)
- [Emploi-Québec](#)
- [Immigration, Francisation et Intégration Québec](#)
- [Statistiques Canada](#)
- [Affaires étrangères et Commerce international Canada](#)
- [Banque du Canada](#)
- [Banque Mondiale](#)

DÉROULEMENT DU COURS

Les diapositives qui sont disponibles sur le site Internet du cours (Moodle) constituent le pivot de la matière. Par ailleurs, les diapositives déposées sur le site peuvent être modifiées au cours de la session. L'étudiant doit donc s'assurer d'avoir la dernière version en sa possession.

Des textes additionnels seront à lire. Les liens vers ces textes se feront à partir des diapositives et de documents déposés sur le site Internet du cours.

CONTENU DU COURS ET LIENS

Site Internet du cours : <http://www.moodle.uqam.ca/>

Note : Les dates des séances sont approximatives et les lectures et sujets indiqués ici sont partiels. Les références plus complètes sont données dans les diapositives et durant le cours.

Thème 1 : Introduction à l'économie du Québec.
Concepts fondamentaux

Thème 2 : Histoire économique du Québec

Thème 3 : La science économique

Thème 4 : L'intervention de l'état

Thème 5 : Bilan économique de la Révolution Tranquille

Thème 6 : Le monopole et les biens publics

Thème 7 : Les externalités

Thème 8 : Analyse avantages/coûts et économie québécoise et canadienne

Thème 9 : Fiscalité

Thème 10 : Québec vs. Suède : le meilleur modèle ?

Thème 11 : L'économie des régions du Qc

Thème 12 : Institutions québécoises importantes

EXAMENS

Les quiz et examens se tiendront en salle de cours ou à distance si applicable aux heures et local habituel du cours. Les quiz et examens se réaliseront sans l'aide des notes de cours ou de tout autre matériel. Il est de la responsabilité de l'étudiant(e) d'être présent aux évaluations sans quoi la note de zéro (0) lui sera attribuée dans le cas où le motif de l'absence n'est pas recevable par le département et qu'aucune reprise n'est autorisée.

Quiz # 1 (10%) : 26 septembre

Examen intra (40%) : 17 octobre

Quiz #2 (10%) : 21 novembre

Examen final (40%): 12 décembre

BARÈME D'ÉVALUATION

NOTE	INTERVALLE
A+	90 et plus
A	86 à 89,999
A-	82 à 85,999
B+	78 à 81,999
B	74 à 77,999
B-	70 à 73,999
C+	66 à 69,999
C	62 à 65,999
C-	58 à 61,999
D+	54 à 57,999
D	50 à 53,999
E	49,999 et moins